



20 km de Lausanne - samedi 27 et dimanche 28 avril 2024. Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Renseignements concernant la course

Départs samedi 27 avril

09h00 à 11h30	BCV Junior - 4 km
12h00 à 12h20	Courir pour le plaisir - 4 km
13h00 à 15h05	BCV Junior - 2 km
15h30 à 16h20	Courir pour un petit plaisir - 2 km
16h40	Walking – 8 km
16h45	Nordic Walking – 8 km
17h00	5 km
17h15	Apéro'Run – 4 km

Départs dimanche 28 avril

09h30	Parcours 20 km - Départs échelonnés toutes les 5 minutes
12h15	Parcours 10 km - Départs échelonnés toutes les 5 minutes

Parcours

2 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée au stade Pierre-de-Coubertin.

4 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - allée de la Chamberonne - bord du lac - arrivée au stade de Coubertin.

5 km

Allée du Bornan – av. Pierre-de-Coubertin – av. de Rhodanie – pl. Bellerive – quai du Vent-Blanc – bord du lac – plage de Vidy – fontaine de Granit – ch. du Camping – rte de Vidy – ch. des Ruines-Romaines – arrivée au stade de Coubertin.

10 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour-Haldimand – av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Élysée - av. de Cour - av. de Montoie - ch. du Capelard - vallée de la Jeunesse - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.



20 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour -Haldimand - av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. des Figuiers - av. de Montoie - av. de Cour prolongée - av. du Mont-d'Or - av. de la Dent d'Oche - place de Milan - av. de Milan - ch. des Fleurettes - ch. du Mont-Tendre - ch. de Fontenay - av. Marc Dufour - av. du Belvédère - av. de Tivoli - rue de la Vigie - rue des Côtes-de-Montbenon - place de l'Europe - rue Centrale - rue Pépinet - place Saint-François - rue de Bourg - rue Caroline - pont Bessières - rue Curtat - av. Menthon - rue Cité-Derrière - place du Château - rue Cité-Devant - place de la Cathédrale - rue Curtat - rue Pierre Viret - rue de l'Université - place de la Riponne - rue Neuve - rue de la Tour - rue de l'Ale - rue Saint-Laurent - rue Pichard - rue Grand-St-Jean - rue de la Louve - place de la Palud - rue du Pont - rue Centrale - place de l'Europe – Voie du Chariot - rue de la Vigie - av. de Tivoli - av. de Provence - vallée de la Jeunesse - av. Pierre de Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.

Mesures en matière de stationnement

Parcage autorisé :

Voitures :

Parcs de l'Université (payants) - pl. Bellerive - parking d'Ouchy.

Handicapés:

Stade Samaranch au Sud.

Organisateurs :

Parcs Chalet-des-Bains.

Invités + Presse:

Rte de Vidy.

Fournisseurs - Partenaires :

Rte de Vidy + terrain de beach-volley.

Parc 2 roues:

Avenue des Figuiers 39-43, sur la contre-allée et dans son prolongement en direction de la Vallée de la Jeunesse.

Interdictions de stationner

Endroit	Date - heure
Place Fontaine de Cuivre	23.04 dès 06h00
Av. Pierre de Coubertin (10 cases au sud de la Fontaine de Cuivre)	23.04 dès 06h00
Parc stade Coubertin	24.04 dès 06h00
Parc du Port de Vidy	25.04 dès 06h00
Av. de Coubertin (entre l'entrée du parking Samaranch et le parking du stade de Coubertin) + entrée Coubertin vers les tennis	25.04 dès 06h00
Parc longue durée Samaranch	25.04 dès 06h00
Allée du Borman	26.04 dès 21h00
Av. Pierre-de-Coubertin	26.04 dès 21h00
Route de Vidy (entre P Coubertin et le giratoire du Bois-de-Vaux)	26.04 dès 23h00
Parc Chamberonne	27.04 dès 06h00
Parking du Chalet-des-Bains	27.04 dès 06h00
Parking CIO	27.04 dès 07h00
Parking Bellerive (2x4 places en bout de travée)	27.04 dès 07h00
Pl. du Château (parc 2 roues)	28.04 dès 07h00
Av. de Fantaisie, partie droite descendante (parc cars CIO)	28.04 dès 07h00
Av. de l'Elysée	28.04 dès 08h00
Av. de Cour, entre Croix-d'Ouchy et Harpe-Cour	28.04 dès 08h00
Av. de Cour prolongée	28.04 dès 08h00
Av. du Mont-d'Or, de Contigny à Dent d'Oche	28.04 dès 08h00
Av. des Figuiers	28.04 dès 08h00
Figuiers 39 (contre-allée)	28.04 dès 08h00
Av. de Montoie, partie droite montante inférieure, entre les deux giratoires	28.04 dès 08h00
Ch. du Capelard	28.04 dès 08h00
Av. de la Dent-d'Oche	28.04 dès 08h00
Av. de Milan	28.04 dès 08h00
Ch. du Mont-Tendre 2-4	28.04 dès 08h00
Ch. de Fontenay 1+ 2 - 4	28.04 dès 08h00
Av. du Belvédère	28.04 dès 06h00
Bas Provence	28.04 dès 05h00
Tivoli supérieure	28.04 dès 06h00



Rue de la Vigie	28.04 dès 06h00
Rue Caroline (station taxis) + case livreurs	28.04 dès 06h00
Rue Curtat	28.04 dès 06h00
Rue Saint-Etienne	28.04 dès 08h00
Pl. de la Cathédrale	28.04 dès 06h00
Av. Pierre Viret	28.04 dès 08h00
Quais d'Ouchy et de Belgique	28.04 dès 06h00

Mesures en matière de circulation

Samedi 27 avril :

Rte de Vidy, tronçon compris entre le ch. du Bois de Vaux et le débouché sur l'av. Pierre-de-Coubertin

Trafic interdit dès 07h00.

Pierre-de-Coubertin. Trafic interdit dès 07h00.

Av. de Rhodanie, tronçon compris entre le giratoire de la Maladière et celui l'av. des Bains.

Trafic interdit dès 16h30

Dimanche 28 avril dès 07h00 :

Av. de Rhodanie, entre le giratoire de la Maladière et le chemin du Stade. Trafic interdit.

Dimanche 28 avril dès 08h00 :

Av. de Rhodanie, dès le débouché de l'av. Pierre-de-Coubertin, direction Pully. Trafic interdit.

Quais d'Ouchy et de Belgique - Denantou – Elysée. Trafic interdit. Un couloir sera établi pour que les résidents du ch. de Cyrano puissent sortir en direction de Pully.

Av. de Cour. Trafic interdit. Seules les voitures encore en stationnement peuvent quitter l'endroit dans le sens de la course. Un couloir de circulation sera créé entre les avenues d'Ouchy, sens descente, et de la Harpe, sens montée.

Av. des Figuiers. Trafic interdit. Circulation possible pour les résidents sur la voie montante.

Av. du Mont-d'Or. Trafic interdit. Circulation pour les résidents, entre le giratoire et le chemin de Contigny, uniquement pour quitter le secteur. Il en va de même pour les résidents entre l'avenue de Milan et le giratoire.



Av. de Milan. Trafic interdit.

Fleurettes - Mont-Tendre - av. du Reposoir. Trafic interdit, sauf sortie ou accès pour riverains.

Av. du Belvédère. Trafic interdit - habitants Languedoc-Tour-Grise exceptés (sortie par ch. de Bon Abri).

Av. de Tivoli. Trafic interdit. Sortie véhicules aire de stationnement sens descente autorisée.

Rue de la Vigie - Côtes-de-Montbenon. Trafic interdit.

Av. Jean-Jaques-Mercier. Trafic interdit. Accès au parking autorisé depuis Jules-Gonin.

Rue Caroline, partie inférieure. Le trafic sens descente sur la partie inférieure de la rue sera interdit.

Pont Bessières - Curtat - Menthon - Cité-Derrière - pl. du Château - Cité-Devant - esplanade de la Cathédrale - Pierre-Viret - Université. Trafic interdit.

Rue Neuve. Trafic automobile descendant la partie inférieure de la rue du Valentin dévié par la partie supérieure - usagers parking exceptés.

Rue de Genève, partie supérieure. Trafic interdit. L'accès et la sortie des différents parkings seront maintenus.

Av. de Provence. Trafic interdit dans le sens de la montée.

Afin de faciliter la fluidité du trafic, la police conseille d'utiliser les transports publics. Des renseignements concernant les mesures prises par les t-l sont disponibles sur le site www.t-l.ch

le Corps de police

Lausanne, le 16 avril 2024

- **Renseignements médias: It Michel Gandillon, remplaçant chef division communication, 021 315 39 02**
- **Renseignements circulation : adj chef Yves Delprato, chef brigade motocyclistes, 021 315 34 30**